



Collège du *Sacré Cœur* Halluin

26 rue Marthe Nollet - 59250 HALLUIN

N° établissement : 0593125B

☎ 03 20 23 89 97 – Fax 03 20 23 96 14

E-mail ⇨ contact@sacrecoeur-halluin.fr

Site web ⇨ <http://www.sacrecoeur-halluin.com>

COTISATION ANNUELLE 2018-2019

Madame, Monsieur,

La cotisation annuelle due par enfant s'élève pour l'année scolaire 2018-2019 à

55 €

CETTE COTISATION EST OBLIGATOIRE.

Elle comprend :

- une part versée aux services de l'enseignement catholique ;
- une part destinée aux services psychopédagogiques ;
- l'affiliation des élèves à l'U.R.S.S.A.F. ;
- l'assurance scolaire (VERSPIEREN) ;
- la licence sportive U.G.S.E.L. (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre)
- une part des frais d'animation pastorale ;
- la participation à l'achat du matériel de technologie.

La part assurance scolaire est minime et le fait d'être assuré par ailleurs ne peut dispenser de verser la totalité de la somme réclamée.

Le règlement est à faire le jour de la préinscription de votre enfant au collège en espèce ou par chèque bancaire à l'ordre du **COLLEGE DU SACRE COEUR**

En cas d'abandon de la scolarisation de l'enfant dans un délai de trois mois suivant l'entretien de pré inscription, le collège s'engage à rembourser à la famille 50% du montant de la cotisation annuelle versé. Au-delà de cette date, la totalité de la cotisation annuelle reste acquise à l'établissement.

En souhaitant que cette nouvelle année scolaire soit bénéfique pour vos enfants, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre entier dévouement.

Le Chef d'Etablissement
P. LEFEBVRE

Le collège du Sacré-Cœur atteste avoir reçu le/../20.. La somme de 55€
en espèces - par chèque : n° Banque :

Nom et prénom de l'élève :